



COMMUNE DE BOUIN
85230

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500296-20261019-D_2026_10_045-AU

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_10_045

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE LA
PRIMAUDIERE – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4) –
ENTREPRISE ECO PIEUX

Le Maire de la commune de BOUIN,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DCM_2026_04_008 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° DCM_2025_06_40 et DCM_2026_02_003,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise ETCHART GENIE CIVIL ET MARITIME,

DECIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature de la déclaration de sous-traitance concernant le marché de **démolition et reconstruction du pont de la Primaudière** avec l'entreprise titulaire **ETCHART GENIE CIVIL ET MARITIME**, dont le siège social est situé 21 rue Galilée, 17440 AYTRÉ (et établissement secondaire au 20 rue Benjamin Franklin, 85000 LA ROCHE-SUR-YON).

L'entreprise attributaire de la sous-traitance est :

- **ECO PIEUX**
- **Adresse :** 23 rue du Docteur Schweitzer, 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE
- **SIRET :** 983 941 840 00024
- **Représentée par :** Vincent GARY (gérant de la société SARL AQUILA STRATEGIE, président de la SAS ECO PIEUX)
- **Montant des prestations sous-traitées :** 12 864,00 € HT (TVA en auto-liquidation)

26



Thomas Gisbert
Maire de Bouin
19 oct. 2026

Le Maire de BOUIN,
Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le :

Mis en ligne le : 19 OCT. 2026